



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/041
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du GRAND PORT MARITIME DU HAVRE et les sociétés LES GRAVES DE L'ESTUAIRE (SIREN 368 500 773, route du Port Pétrolier – Terre-plein Sud 76600 LE HAVRE) et MATERIAUX BAIE DE SEINE (SIREN 394 926 877, route des Gabions 76700 GONFREVILLE L'ORCHER) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 19-159 le 3 septembre 2019, portant sur un périmètre maritime d'environ 10,3 km² situé au large des côtes en vue d'une activité d'exploitation d'un gisement de granulats marins.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune nouvelle procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-2 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'attribution de cette COT a été accordée suite à la procédure d'instruction de demande de titre minier ayant abouti au décret du 15 juillet 2019 accordant la concession de de sables et graviers silicieux dite « concession granulats marins havrais » aux sociétés LGE et MBS.

Description de la dépendance : périmètre maritime d'environ 10,3 km² situé au large des côtes et défini par le décret précité.

Durée de la convention : 30 ans à compter du 15/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr.

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **18/10/2019**